



# PRÉFET DU GERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Risques  
Unité Qualité de l'Eau

LE PRÉFET

Auch, le 22 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Votre dossier de demande de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, relatif au **projet de lotissement « de Cosset » sur la commune de BARCELONNE DU GERS** a été déposé sous forme de procédure, et porte le numéro 32-2023-0100032671 .

Un récépissé a été délivré le 19 octobre 2023. **En l'absence d'opposition dans le délai imparti, l'opération projetée peut être entreprise en vertu d'une autorisation tacite**, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé qui doit lui-même être compatible avec la réglementation en vigueur.

Je vous prie de trouver un exemplaire du dossier de déclaration, une copie du récépissé, un certificat d'affichage et un certificat d'achèvement des travaux.

Le présent courrier et le récépissé doivent être affichés à la mairie de votre commune de BARCELONNE DU GERS pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

Le certificat d'affichage n'est pas à retourner à la Direction Départementale des Territoires du Gers mais à conserver par vos soins à l'issue de la période d'affichage.

La décision tacite qui a été prise est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de BARCELONNE DU GERS.

**Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation  
P/ le directeur départemental des territoires  
La cheffe du service eau et risques

Valérie LACOMBE-PIAMAT

**Pièce jointe :** – 1 dossier de déclaration

- 1 copie du récépissé de déclaration
- 1 certificat d'affichage
- 1 certificat d'achèvement des travaux

**Copie pour information :**

REALYS ENVIRONNEMENT – M. MOUSSARD Guillem – [g.moussard@realys-environnement.fr](mailto:g.moussard@realys-environnement.fr)

**Monsieur Cédric BERDOULET  
MAIRIE DE BARCELONNE DU GERS  
Rue des Pyrénées  
32720 BARCELONNE DU GERS**

**([barcelonne.du.gers@wanadoo.fr](mailto:barcelonne.du.gers@wanadoo.fr))**

Mél. : [camille.diome@gers.gouv.fr](mailto:camille.diome@gers.gouv.fr)  
Tél : 05 62 61 53 33  
19 Place du Foirail - 32 000 AUCH  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)